

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau-environnement

Cellule milieux aquatiques

Affaire suivie par M. DAMOUR

Tél. : 04.50.33.78.44

mathias.damour@haute-savoie.gouv.fr



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DIG nécessitant une déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 et L211-7 du code de l'environnement, du plan de gestion des matériaux et des boisements du bassin versant de la Bialle Communes de COMBLOUX, DEMI-QUARTIER, DOMANCY, PASSY, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, SALLANCHES

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2018-1289 du 20 juillet 2018 est prescrite sur le territoire des communes de COMBLOUX, DEMI-QUARTIER, DOMANCY, PASSY, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, SALLANCHES, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande du SM3A (syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents), relative à la DIG nécessitant une déclaration relative au plan de gestion des matériaux et des boisements du bassin versant de la Bialle.

Un dossier sera déposé à la Mairie de SALLANCHES (*siège de l'enquête*), pendant 37 jours, **du jeudi 16 août à 14 h au vendredi 21 septembre 2018 à 12 h inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Pendant le même délai, un double du dossier sera adressé aux Mairies de COMBLOUX, DEMI-QUARTIER, DOMANCY, PASSY, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, où toute personne pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier de demande d'autorisation pourra être également consultable sur le site Internet des services de l'Etat www.haute-savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Jean-Louis PRESSE, Directeur de l'assurance chômage retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en Mairies, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en Mairie de SALLANCHES Le public pourra éventuellement transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr. Les observations émises par courriel seront intégrées au registre d'enquête déposé en Mairie de SALLANCHES.

Monsieur le commissaire-enquêteur siégera en personne en Mairies les :

Communes	Jours de permanence	Heures permanence
SALLANCHES	jeudi 16 août 2018 vendredi 21 septembre 2018	14 h - 17 h 9 h - 12 h
DOMANCY	samedi 1er septembre 2018	9 h - 12 h
PASSY	mercredi 5 septembre 2018	14 h - 17 h

Il établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai qui lui est imparti, le commissaire-enquêteur transmettra les dossiers d'enquête avec ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement) et au Président du Tribunal Administratif.

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée dans les Mairies concernées et publiée sur le site Internet des services de l'Etat. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation
P/Le directeur départemental des territoires
La chef du service eau-environnement

Isabelle LHEUREUX

